



Contrat de sécurité dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » entre la commune de Flixecourt, la communauté de communes Nièvre et Somme et la compagnie de gendarmerie d'Amiens

La commune de Flixecourt relève de la compétence de la brigade de gendarmerie de Flixecourt. Les services de la gendarmerie et la commune coopèrent de manière efficace au quotidien dans le but d'assurer la sécurité et la tranquillité des citoyens.

La commune de Flixecourt étant intégrée au dispositif des « *petites villes de demain* », il convient d'appuyer cette démarche de développement territorial en prenant en compte le volet sécuritaire de ce dispositif et d'associer la gendarmerie nationale à l'ensemble des projets pouvant en découler.

La signature d'un contrat de sécurité permet ainsi de définir l'ensemble de l'offre de protection que la gendarmerie est en mesure de fournir et d'associer la gendarmerie nationale dès leur conception, aux projets initiés dans le cadre du dispositif des petites villes de demain.

La commune de Flixecourt connaît une croissance démographique et économique positive. En 1990, la commune comptait 2931 habitants alors qu'elle en dénombre 3173 en 2017. La présence d'une zone d'activité économique aux portes de l'autoroute A16 permet à la commune de rester attractive mais génère également des désagréments. Le projet de construction d'un contournement de la commune permettrait d'endiguer les nombreux passages de poids-lourds en centre-ville.

La communauté de communes Nièvre et Somme réalise également des projets d'investissements et d'urbanismes au profit de la commune de Flixecourt et dans le dessein d'amplifier son attractivité économique et démographique.

Article 1 : objectifs de ce contrat

Par le présent contrat, la compagnie de gendarmerie d'Amiens, la ville de Flixecourt et la communauté de communes Nièvre et Somme s'engagent mutuellement à renforcer leurs interactions et à accompagner le développement du territoire, y compris en intégrant le volet sécuritaire, au service de la sécurité et de la tranquillité des populations.

Ces engagements concernent tant le renforcement d'une relation continue avec les élus et la population, que le renforcement de la réponse aux sollicitations et enjeux spécifiques du territoire. Ils portent également sur la prévention de la délinquance et sur la réponse aux enjeux de sécurité des mobilités.

En parallèle, l'association de la gendarmerie nationale aux projets locaux dès la conception doit être systématiquement recherchée, permettant ainsi d'intégrer les enjeux de sécurité dans les processus de développement (*projets d'urbanisme et d'aménagement, etc.*).

Ces engagements concernent également l'amélioration du service rendu par la gendarmerie nationale par le biais de la rénovation immobilière de l'infrastructure gendarmerie (*conditions d'accueil du public, obligations d'accessibilité, sécurité des emprises et protection des familles et gendarmes, etc.*).

Article 2 : engagements de la gendarmerie nationale

La gendarmerie s'engage à mettre à disposition son savoir-faire et ses compétences afin d'accompagner la commune de Flixecourt dans la déclinaison du programme des petites villes de demain.

2.1 - Un renforcement du contact quotidien

La proximité et l'immersion constituent l'ADN de la gendarmerie.

2.1.1 Une connaissance approfondie des interlocuteurs locaux de la gendarmerie

Le référent de la commune de Flixecourt, appuyé par le commandant de la brigade locale, l'Adjudant-Chef Eddy DAILLY, et le commandant de la compagnie d'Amiens, entretient des relations étroites et permanentes avec le maire et ses adjoints sur l'ensemble des sujets liés à la sécurité de la commune et de ses habitants.

Au delà de ces relations permanentes :

- Le président de la communauté de communes Nièvre et Somme est rencontré semestriellement par le commandant de compagnie ;
- Le maire de Flixecourt est rencontré semestriellement par le commandant de compagnie ;
- Le président de la communauté de communes Nièvre et Somme et le maire de la commune de Flixecourt sont associés aux inspections annoncées de l'unité locale ;
- La préparation des événements sportifs, festifs, culturels et culturels se fait en étroite coordination entre les services municipaux et la gendarmerie locale ;
- en cas d'urgence, l'appel au 17 est la priorité et une prise en compte systématique de l'appel sera opérée par le centre opérationnel de la gendarmerie implanté à Amiens.

2.1.2 La brigade mobile de gendarmerie

Annoncée par le président de la République, la gendarmerie va créer une brigade mobile sur la commune de Flixecourt, aux côtés de la brigade actuelle. Cette brigade mobile aura pour mission principale de lutter contre les violences intra-familiales (VIF) et les violences sexuelles et sexistes (VSS) sur un secteur large, dépassant les seules limites de la commune de Flixecourt et de la communauté de communes Nièvre et Somme.

2.1.3 Une évaluation directe par les usagers de la qualité du service rendu par la gendarmerie : le dispositif VOX USAGERS

Par le biais du site internet <https://www.plus.transformation.gouv.fr/voxusagers/>, chaque usager peut désormais faire état de la qualité du service fourni par la gendarmerie nationale.

Chaque usager peut ainsi partager l'expérience vécue à l'occasion d'un contact avec la gendarmerie locale. Dès lors que cette expérience fait l'objet d'une publication, une réponse sera apportée par la gendarmerie à l'usager sous un délai de 14 jours maximum.

Ce nouvel outil permet d'adapter encore davantage la réponse de la gendarmerie aux usagers et d'améliorer le fonctionnement de nos unités en apportant des correctifs aux difficultés potentiellement rencontrées par les usagers.

2.2 Une adaptation de l'offre de prévention de la délinquance aux enjeux du territoire

2.2.1 Des acteurs identifiés et formés aux missions de prévention de la délinquance

Une chaîne de la prévention clairement définie est mobilisable afin de répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire et accompagner la commune dans ses projets de revitalisation entrant dans le dispositif des petites villes de demain.

Localement, la brigade de Flixecourt possède plusieurs référents, sur certaines thématiques, et dont l'action est coordonnée par un gradé supérieur : le correspondant territorial de la prévention de la délinquance.

- Ainsi, le/les référents scolaires de l'unité sont pleinement mobilisés pour mener des actions en lien avec les établissements scolaires (*permis Internet, etc.*) afin de prévenir la délinquance juvénile.
- Les référents aînés – violences intrafamiliales assurent quant à eux un suivi précis des situations de violences intrafamiliales de la circonscription (*et de la commune de Flixecourt*). Ils sont le point de contact de l'intervenante sociale en gendarmerie du secteur et des partenaires locaux mobilisés dans la lutte contre ce fléau.
- Le correspondant sûreté, quant à lui, est en mesure de proposer ses compétences afin d'améliorer la prévention technique de la malveillance d'un lieu déterminé par le biais d'une consultation sûreté.

Ces référents locaux sont appuyés par plusieurs unités implantées au siège du groupement de gendarmerie de la Somme :

- la cellule de prévention technique de la malveillance (*CPTM*) : deux référents sûreté sont en mesure d'effectuer des audits et diagnostics de sûreté dès la conception de projets (*aménagement territorial, sécurisation de bâtiments, commerces, vidéoprotection, etc.*) ;
- la maison de confiance et de protection des familles (*MCPF*) : cette unité intervient au profit des populations les plus vulnérables (*victimes de VIF, mineurs, personnes handicapées, etc.*) et en appui des unités locales. En lien permanent avec les services sociaux de secteur, les associations d'aide aux victimes et les autres partenaires locaux, une prévention des comportements délinquants, mais aussi de la récidive est ainsi menée en profondeur ;
- les référents en sécurité économique et protection des entreprises sont spécifiquement formés afin de sensibiliser les entreprises aux risques économiques auxquels elles peuvent être confrontées et ainsi réduire les risques pouvant peser sur leur patrimoine (*diagnostics d'intelligence économique et de sécurité des entreprises, sensibilisation aux atteintes à la sécurité économique, etc.*).

2.3 Des outils adaptés aux besoins du territoire

2.3.1 Des outils opérationnels

Des opérations tranquillité sont menées tout au long de l'année afin de prévenir les atteintes aux biens et/ou aux personnes : opération tranquillité absence, opération tranquillité seniors, etc. Ces dispositifs permettent aux unités de gendarmerie locale d'adapter leurs actions de prévention de proximité et de renforcer leur présence en cohérence avec le rythme de vie du territoire (*absences à l'occasion de vacances, zones résidentielles avec présence marquée de personnes âgées, etc.*).

La commune dispose d'un policier rural qui connaît parfaitement sa commune ainsi que nombre de ses habitants. Ses échanges avec la gendarmerie de Flixecourt doivent perdurer. Il est possible de participer aux réunions opérationnelles hebdomadaires.

2.3.2 Le « pack sécurité » au profit des élus

Afin d'apporter aux élus le soutien et la protection nécessaires qu'imposent leur fonction de représentant de la République, la gendarmerie offre un « pack sécurité » comprenant :

- une formation à la gestion des incivilités qui présente des outils pour désamorcer les conflits, faciliter la négociation et rétablir la relation avec un individu, une formation de gestion des incivilités est proposée aux élus de la commune. Dispensée par les négociateurs régionaux formés par le GIGN, cette formation est dispensée sur une durée de 4 heures, en vue d'aider les élus de plus en plus exposés à des situations conflictuelles.
- l'inscription dans un fichier spécifique. Le maire et ses adjoints peuvent bénéficier, sur demande, d'une inscription au fichier de sécurisation des intervention et protection (*SIP*). Ainsi en cas d'appel au 17, le maire ou l' élu inscrit au fichier sera automatiquement reconnu par le logiciel de traitement des appels, ce qui permet de porter une attention particulière à la sollicitation et, le cas échéant, l'engagement de moyens opérationnels adaptés ;
- Gend'élus est une application smartphone développée en lien avec l'association des maires de France, téléchargeable sur le site de l'AMF. Cette application vise à faciliter le contact et la diffusion d'informations concrètes vers les maires ;
- des contacts réguliers avec un gendarme référent pour la commune de Flixecourt ainsi qu'avec le commandant de la brigade de Flixecourt et le commandant de la compagnie d'Amiens ;
- la participation aux inspections annuelles de la communauté de brigades de DOMART-EN-PONTHIEU ;
- le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS), questionnaire mis à la disposition des élus généralisé à tous les départements afin d'améliorer la qualité du service et d'optimiser la présence de voie publique des gendarmes ;
- à la demande du maire, la possibilité du recueil des plaintes des élus en mairie ou dans tout autre lieu, à leur convenance, grâce à l'outil informatique Ubiquity ;
- immersion dans les unités de gendarmerie aux fins d'approfondir leurs connaissances dans le champ de la sécurité (visite des centres opérationnels départementaux et découverte du service des unités notamment).

2.3.3 Divers outils numériques facilitant l'accès aux services de gendarmerie

Divers outils numériques permettent d'adapter le service rendu aux usagers par la gendarmerie :

- la brigade numérique est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 (<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/contact/discuter-avec-un-gendarme>) ;
- la pré-plainte en ligne qui permet d'effectuer une déclaration à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche et à être contacté par un enquêteur pour convenir d'un rendez-vous (<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>) ;
- le signalement de violences sexistes et sexuelles peut se faire par le biais d'une plateforme dédiée (<https://www.service-public.fr/cmi>) ;
- le signalement de contenus en ligne suspect ou illicite peut être réalisé sur la plateforme PHAROS (www.internet-signalement.gouv.fr) ;
- la brigade de gendarmerie de FLIXECOURT propose également divers créneaux permettant une prise de rendez-vous en ligne grâce au dispositif AGEND-ET-VOUS (<https://annuaire.service-public.fr/navigation/gendarmerie>), permettant ainsi d'éviter toute attente lors de la présentation à l'unité ;

- L'application [Ma sécurité](#) permet de contacter un policier ou un gendarme 24h/24 et 7j/7. Elle donne également les coordonnées des services de sécurité à proximité du lieu indiqué, ainsi que les démarches à suivre en cas de besoin d'aide (infraction, signalement, information, etc.).

Article 3 : engagement de la commune de Flixecourt

La commune s'engage à :

- échanger régulièrement sur les problématiques et thématiques rencontrées sur le plan sécuritaire avec le gendarme référent et le commandement local ;
- associer la gendarmerie aux divers projets liés au programme des petites villes de demain ;
- associer la gendarmerie aux diagnostics locaux de rénovation urbaine ;
- mettre à disposition des locaux, de façon ponctuelle ou permanente, afin de réaliser des actions « hors les murs » de la brigade au sein de la commune ;

Article 4 : engagement de la communauté de communes Nièvre et Somme

La communauté de communes s'engage à :

- échanger régulièrement sur les problématiques et thématiques rencontrées sur le plan sécuritaire avec le commandement local de Flixecourt et Domart-en-Ponthieu ;
- mettre à disposition des locaux, de façon ponctuelle ou permanente, afin de réaliser des actions « hors les murs » de la brigade sur le ressort de la communauté de communes ;
- associer la gendarmerie aux divers projets d'urbanisme et de construction futurs ;
- améliorer la sécurité de l'emprise de la gendarmerie nationale sur la commune de Flixecourt ;
- améliorer l'accessibilité aux services de gendarmerie présents sur le territoire.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans (2024-2027).

Elle peut être dénoncée à la demande de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne pourra être exigée par l'une ou l'autre des parties en cas de résiliation de la convention.



*

* *

La présente convention contient 5 feuillets. Elle est établie en quatre exemplaires, paraphés et signés par les parties.

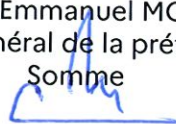
A Flixecourt, le 03 avril 2024

Monsieur Patrick GAILLARD
Maire de la commune de
Flixecourt

Monsieur René LOGNON
Président de la communauté de
communes Nièvre et Somme

Monsieur Emmanuel MOULARD
Secrétaire Général de la préfecture de la
Somme



Chef d'escadron Julien ROSSIGNOL
Commandant la compagnie de
gendarmérie départementale d'Amiens

